



Vers de nouvelles règles internationales pour la gestion du risque systémique

Nicolas Gauthier
Chargé de mission
DG MARKT – Financial Market
Infrastructures

Colloque scientifique de l'AMF
Paris, 26 mai 2014

Introduction

- Notre feuille de route: la déclaration du G20 de Pittsburgh, septembre 2009
- Les problèmes liés aux dérivés OTC placent les infrastructures au premier plan
- Un 'changement de paradigme' dans la politique de l'UE en matière d'infrastructures de marché
- Objectifs de la réforme :
 - ✓ Sécurité => Obligation de compensation pour les dérivés OTC standardisés (et maîtrise des risques renforcés sur les contrats non standardisés) => Renforcement de la robustesse des chambres de compensation
 - ✓ Transparence => Obligation de reporting => Développement des registres centraux de données
- Cinq ans après, où en sommes-nous ? Que reste-t-il à faire ? Quel sont les prochains défis ?

Structure de la présentation

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.1. Les principaux changements déjà en place

1.2. Mise en œuvre : que reste-t-il à faire ?

2. Quels sont les défis à venir ?

1. Assurer une convergence internationale réelle

2. Compléter le dispositif : vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.1. Les principaux changements déjà en place

1.2. Mise en œuvre : que reste-t-il à faire ?

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.1. *Les principaux changements déjà en place*

- *Les principes internationaux ont été développés*
- *Le cadre européen de transposition des principes internationaux est en place : EMIR en vigueur depuis le 16 août 2012, standards techniques depuis le 15 mars 2013*

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.1. *Les principaux changements déjà en place*

- En pratique, les nouvelles obligations se mettent en place de manière progressive :
 - ✓ Obligation de reporting
 - ✓ Autorisation des registres centraux de données
 - ✓ Techniques de gestion du risque opérationnel sur les contrats non compensés
 - ✓ Ré-autorisation/reconnaissance des chambres de compensation

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.2. *Mise en œuvre : que reste-t-il à faire ?*

- Mettre en œuvre l'obligation de compensation
 - ✓ Identifier les produits éligibles
 - ✓ Assurer une transition souple

1. Une mutation réglementaire très avancée

1.2. Mise en œuvre : que reste-t-il à faire ?

- Mettre en œuvre les exigences en collatéral sur les contrats non compensés
- Rendre effective l'utilisation des registres centraux de données

2. Quels sont les défis à venir ?

2.1. Assurer une convergence internationale réelle

2.2. Compléter le dispositif : vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

2. Quels sont les défis à venir ?

2.1. Assurer une convergence internationale réelle

- Pourquoi ?
 - ✓ Des marchés et des infrastructures globales
 - ✓ Des risques d'arbitrage réglementaire
 - ✓ Des risques de distorsions concurrentielles entre banques utilisatrices

=> Une menace pour la stabilité financière

2. Quels sont les défis à venir ?

2.1. Assurer une convergence internationale réelle

- Comment ?
 - ✓ Un contenu des normes prudentielles applicables aux chambres de compensation suffisamment détaillé sur les points-clefs
 - ✓ Des mécanismes de coordination :
 - Application territoriale
 - Equivalence
 - Reconnaissance
 - Coopération entre régulateurs

2. Quels sont les défis à venir ?

2.2. Compléter le dispositif: vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

- Pourquoi ?
 - ✓ Une concentration accrue des risques sur les chambres de compensation
 - ✓ Des règles prudentielles très exigeantes...
 - ✓ ... qui ne fournissent cependant pas d'outils pour les cas les plus extrêmes

2. Quels sont les défis à venir ?

2.2. Compléter le dispositif : vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

- Objectifs :
 - ✓ Assurer la continuité des services critiques
 - ✓ Doter les infrastructures de plans de redressement
 - ✓ Doter les régulateurs de pouvoirs de résolution

2. Quels sont les défis à venir ?

2.2. Compléter le dispositif : vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

- Outils :
 - ✓ Des outils adaptés aux infrastructures et à chaque type d'infrastructure
 - ✓ Des outils adaptés à chaque type de risque - lié ou non - lié à la défaillance d'un participant
 - ✓ Des outils complets, efficaces et contrôlables créant des incitations appropriées
 - ✓ Des outils minimisant les effets négatifs

2. Quels sont les défis à venir ?

2.2. Compléter le dispositif : vers un cadre de redressement et de résolution des infrastructures

- Questions ouvertes :
 - ✓ Quel *mix* optimal pour les outils de redressement ?
 - ✓ Comment gérer les effets distributifs des outils de redressement et de résolution ?
 - ✓ Quelles relations entre redressement et résolution ?
 - ✓ Quel rôle pour les autorités ? Quelle coordination ?

Conclusion : les prochaines étapes

- L'évaluation de la mise en œuvre des principes internationaux applicables aux infrastructures
- Finaliser le cadre international de redressement et de résolution des infrastructures
- Transposer ce cadre dans l'Union européenne